

CONDITIONS  
ET TARIFS  
JANVIER 2017



**BNP PARIBAS**  
**BANQUE PRIVÉE**

La banque  
d'un monde  
qui change

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>EXTRAIT STANDARD DES TARIFS</b> .....	<b>6</b>
<b>OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE</b> .....	<b>7</b>
Ouverture, transformation, clôture	
Relevés de compte	
Tenue de compte	
Services en Centre de Banque Privée ou en agence	
Dates de valeur	
<b>BANQUE À DISTANCE</b> .....	<b>9</b>
<b>VOS INSTRUMENTS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT</b> .....	<b>9</b>
Cartes	
Paiement mobile	
Virements	
Prélèvements SEPA/Titre Interbancaire de Paiement (TIP)	
Chèques	
Dates de valeur	
<b>OFFRES GROUPEES DE SERVICES</b> .....	<b>14</b>
Esprit Libre	
Forfait de compte	
<b>IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS</b> .....	<b>16</b>
Commission d'intervention	
Opérations particulières	
Incidents de paiement	
<b>DÉCOUVERTS ET CRÉDITS</b> .....	<b>17</b>
Facilités de caisse et découverts	
Crédits à la consommation	
Crédits immobiliers	
<b>LA CONVENTION BANQUE PRIVÉE</b> .....	<b>20</b>
La commission forfaitaire	
La commission de gestion financière	
Les options tarifaires en Gestion sous mandat Titres et Assurance	
<b>ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS</b> .....	<b>22</b>
Épargne bancaire	
Placements financiers	
Dates de valeur	
<b>ASSURANCES ET PRÉVOYANCE</b> .....	<b>26</b>
Assurances	
Prévoyance	
Santé	
Assurances liées à des produits bancaires	
<b>SUCCESSIONS</b> .....	<b>27</b>
<b>PRESTATIONS SPÉCIFIQUES</b> .....	<b>28</b>
<b>AUTRES SERVICES</b> .....	<b>29</b>
<b>RÉSOUTRE UN LITIGE</b> .....	<b>30</b>

# INTRODUCTION

Cette brochure détaille les Conditions et Tarifs des services de la Banque Privée. Ces tarifs sont exprimés en euros et indiqués TTC, lorsqu'ils sont soumis à la TVA, en tenant compte d'une TVA maximum au taux en vigueur de 20 %. Le montant de la TVA applicable pourra varier en fonction des règles de territorialité de la TVA déterminées par rapport à votre lieu de résidence.

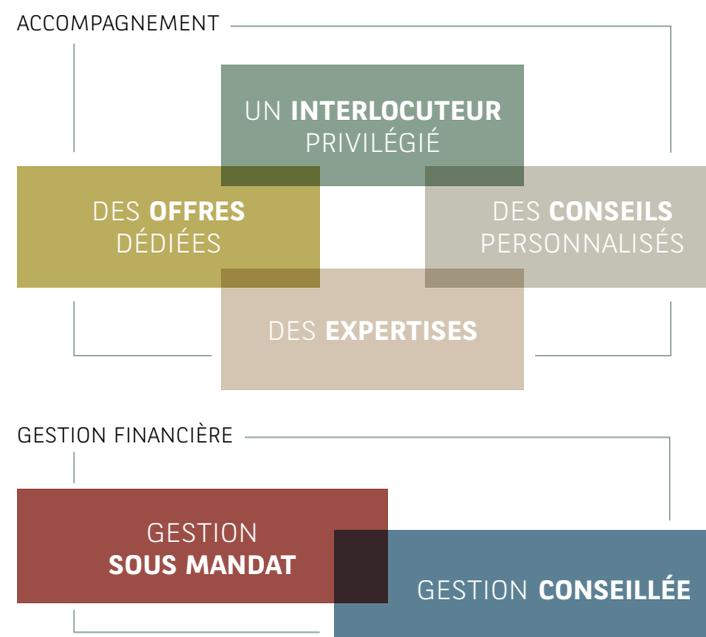
Votre banquier privé se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour toute opération qui ne figurerait pas dans ce document.

La brochure est également disponible sur notre site Internet : [mabanqueprivée.bnpparibas](http://mabanqueprivée.bnpparibas)

## **Vous trouverez dans cette brochure les tarifs liés à notre spécificité : la Convention Banque Privée.**

Être à vos côtés... nous nous y engageons.

En effet, la Convention Banque Privée est le contrat unique qui matérialise votre relation avec la Banque Privée. Elle permet de contractualiser les engagements de la Banque Privée pour vous accompagner au quotidien, dans la réalisation de vos projets et dans vos choix de gestion financière selon vos objectifs, horizons de placement et profils de risque.



## **Vous y trouverez également les tarifs des services traditionnels de la banque,**

dans vos opérations quotidiennes :

- ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte,
- instruments et opérations de paiement,
- offres groupées de services,
- irrégularités et incidents,

et dans la réalisation de vos projets :

- découverts et crédits,
- épargne et placements financiers.

## EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard des tarifs. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

LISTE DES SERVICES	PRIX EN EUROS
Abonnement à des services de banque à distance sur Internet <b>mabanqueprivée.bnpparibas</b> (hors coût du fournisseur d'accès Internet)	<b>Gratuit</b>
Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS (Alertes SMS : 15 SMS/mois)	<b>2€ par mois</b> soit pour information 24€ par an
Cotisation à une carte de paiement internationale à débit immédiat (carte Visa Classic)	<b>44,50€ par an</b>
Cotisation à une carte de paiement internationale à débit différé (carte Visa Classic)	<b>44,50€ par an</b>
Cotisation à une carte de paiement à autorisation systématique (carte Visa Electron)	<b>38€ par an</b>
Frais par retrait d'espèces en euros à un DAB d'une autre banque de la zone euro et de la France d'outre-mer avec une carte de paiement internationale (carte Visa Classic)	<b>1€ par retrait</b> à partir du 4 <sup>e</sup> retrait par mois
Frais d'émission d'un virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro et la France d'outre-mer En Centre de Banque Privée ou en agence  Par Internet	<b>3,90€ par virement</b> <b>Gratuit</b>
Frais de prélèvement Mise en place d'une autorisation Par paiement de prélèvement	<b>Gratuit</b> <b>Gratuit</b>
Commission d'intervention	<b>8€ par opération</b> (plafond de 80€ par mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des instruments de paiement (BNP Paribas Sécurité)	<b>26,50€ par an</b>
Frais de tenue de compte	<b>Gratuit</b>

## OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

### OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Ouverture de compte	<b>Gratuit</b>
Transfert de compte vers un autre Centre de Banque Privée ou une agence BNP Paribas	<b>Gratuit</b>
Clôture de compte	<b>Gratuit</b>
Service d'aide à la mobilité bancaire FACILIDOM Liste des opérations automatiques et récurrentes	<b>Gratuit</b>
Services Bancaires de Base (fournis dans le cadre du droit au compte, article L312.1 du Code Monétaire et Financier)	<b>Gratuit</b>
Lettre de clôture juridique	<b>39€</b>

### RELEVÉS DE COMPTE

<b>Offre relevés en ligne</b> : option de dématérialisation de vos relevés de compte (dépôt, épargne, titres) et des avis d'exécution, sous format électronique (pdf)	<b>Gratuit</b>
Relevés standards (en ligne sur <a href="http://mabanqueprivée.bnpparibas">mabanqueprivée.bnpparibas</a> ou papier) Mensuels Mensuels en braille	<b>Gratuit</b> <b>Gratuit</b>
Relevé récapitulatif annuel de frais	<b>Gratuit</b>
Relevés Situation (en ligne sur <a href="http://mabanqueprivée.bnpparibas">mabanqueprivée.bnpparibas</a> ou papier, trimestriels) Formule 1 Formule Reflets	<b>Gratuit</b> <b>Gratuit</b>
Relevés Panorama Evolution : patrimoine et revenus (trimestriels) Autre périodicité Regroupement patrimonial supplémentaire	<b>Gratuit</b> <b>Gratuit</b> <b>Gratuit</b>
Relevé Panorama ISF (annuel)	<b>Gratuit</b>

Les relevés Situation et Panorama sont offerts aux clients de la Banque Privée.

### TENUE DE COMPTE

Frais de tenue de compte	<b>Gratuit</b>
Frais par compte inactif (cf. article L312-19 du Code Monétaire et Financier) par an et jusqu'à concurrence du solde disponible sur le compte	<b>30€</b>
Frais de recherche et/ou modification d'adresse manquante ou erronée	<b>18€</b>

## SERVICES EN CENTRE DE BANQUE PRIVÉE OU EN AGENCE

Versement d'espèces	Gratuit
Retrait d'espèces au guichet de votre agence sans émission de chèque (ou d'une autre agence si service indisponible)	Gratuit
Retrait d'espèces au guichet d'une autre agence (par opération)	4,80€
Demande de mise à disposition de fonds au guichet d'une autre agence (par opération)	20,50€
Remise de chèque	Gratuit
Courrier mis à disposition au guichet (à l'unité)	7,50€
Forfait annuel	75€
Frais de recherche de documents (à l'unité)	
Duplicata de relevé de compte	Gratuit
Document de moins d'un an	Gratuit
Document de plus d'un an	Gratuit
Photocopie supplémentaire	1€
Fourniture d'attestation (à l'unité)	
Attestation simple	20,50€
Attestation complexe (avec recherches approfondies, sur plusieurs années ou sur plusieurs comptes)	41€
Frais de location de coffre-fort : variable selon volume et garantie choisis (par an)	
Volume jusqu'à 35 dm <sup>3</sup> et garantie limitée à 30 500€	111€
Autres volumes et/ou garanties	Nous consulter
Opération de change manuel	
Achat/délivrance de billets (par opération)	Cours acheteur/ vendeur + 5€

## DATES DE VALEUR

Versement ou retrait d'espèces	Jour de l'opération
Remise de chèque en euros sur la France	Jour de comptabilisation + 1 jour ouvré* si dépôt avant 15 heures
Achat par BNP Paribas de chèques de voyage	Lendemain calendrier de l'opération

\* Jour ouvré : selon les critères de la Banque de France, du lundi au vendredi, même si le Centre de Banque Privée ou l'agence BNP Paribas sont ouverts le samedi.

## BANQUE À DISTANCE

### INTERNET

Abonnement à [mabanqueprivée.bnpparibas](http://mabanqueprivée.bnpparibas)\* **Gratuit**

### APPLICATION MOBILE

Abonnement à l'application « Mes comptes »\* **Gratuit**

### TÉLÉPHONE

**La Ligne Banque Privée 3273\*\*** **Gratuit**  
 Accéder au serveur vocal (24/7) ou à un conseiller clientèle à distance (du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 8h à 18h, hors jours fériés) **Gratuit**  
*Pour toute réclamation ou contestation concernant la bonne exécution d'un contrat, vous pouvez contacter votre banquier privé, soit directement dans votre Centre de Banque Privée, soit sur sa ligne directe (appel non surtaxé), soit par la messagerie sécurisée sur [mabanqueprivée.bnpparibas](http://mabanqueprivée.bnpparibas).*

### TÉLÉPHONE MOBILE

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS (par mois)

Forfait mensuel (jusqu'à 15 SMS)	2€
Pour les 18-24 ans	1,20€
Au-delà du forfait, par SMS	0,20€

Abonnement à Solde Messagerie Service (SMS, solde du compte 1 fois par mois) **1€**

\* Hors coût fournisseur d'accès/opérateur.

\*\* Service gratuit + prix de l'appel.

Votre numéro client et votre code secret vous donnent accès, à tout moment, aux services de banque à distance sur Internet, sur votre mobile et par téléphone. Vous pouvez ainsi, à distance, vous informer, suivre et gérer vos comptes et effectuer facilement vos opérations de banque au quotidien.

## VOS INSTRUMENTS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

### CARTES

#### Gamme cartes de paiement Visa (cotisation annuelle)

Carte Visa Infinite	340€
Carte Visa Premier	134€
Carte Visa Classic	44,50€
Carte Visa Electron	38€
Carte MyB's (réservée aux 12-17 ans)	Gratuit
Carte BNP Net	52€

Offres sur les cartes Visa et la carte BNP Net, non cumulables avec un tarif promotionnel :

- 50 % de réduction sur la 2<sup>e</sup> carte (réduction sur la cotisation la moins élevée des deux cartes fonctionnant sur le même compte);
- 50% de réduction pour les 18-24 ans sur les cartes Visa Premier, Visa Classic et Visa Electron;
- 20% de réduction pour les 16-24 ans sur la carte BNP Net.

Les cartes Visa Infinite, Visa Premier et Visa Classic sont équipées du paiement sans contact.

Options cartes Visa Classic, Visa Premier et Visa Infinite (hors coût des intérêts débiteurs)		
Option Tercéo (paiement en 3 fois) avec cartes Visa Infinite, Visa Premier et Visa Classic		<b>Gratuit</b>
Choix en magasin : option à activer lors du paiement		
Seuil : déclenchement au-delà du seuil choisi (également avec la carte BNP Net)		
À noter : les facilités de paiement Tercéo sont des crédits d'une durée inférieure ou égale à 90 jours. Le TAEG annuel est de 4,50 % en date du 01/11/2016.		
Option Provisio (associée à un crédit renouvelable)		<b>Gratuit</b>
<b>À chacun son image</b> : personnalisation du visuel de la carte (cotisation annuelle)		
Formule «Galerie» ou «photo téléchargée»		<b>12€</b>
Formule affinitaire cinéma (Visuel cinéma et accès au programme WE LOVE CINEMA) (50 % de réduction pour les 16-29 ans)		<b>24€</b>

Offres sur la carte Visa Plus :  
- 50 % de réduction sur la 2<sup>e</sup> carte ;  
- 50 % de réduction pour les 18-24 ans.

Gamme cartes de retrait (cotisation annuelle)		
Carte Cirrus (réseau Mastercard)		<b>26€</b>
Avec les cartes Visa Infinite et Visa Premier		<b>Gratuit</b>
Carte Visa Plus (réseau Visa)		<b>26€</b>
Carte Livret Jeune, Livret A et Carte Automatique (réseau BNP Paribas France)		<b>Gratuit</b>

Offres sur les cartes American Express :  
- une carte de même niveau offerte pour le conjoint ;  
- 50% de réduction la première année pour une carte Gold ou une carte Green.

Gamme cartes American Express (cotisation annuelle)		
Carte Platinum		<b>590€</b>
Carte Gold		<b>185€</b>
Carte Green		<b>95€</b>

Services complémentaires cartes (cotisation annuelle)		
Formule BNP Net : protection et assurance des achats électroniques		<b>26€</b>
Intégrée aux cartes Visa Electron, Visa Classic et Visa Premier (20 % de réduction pour les 16-24 ans)		
Avec la carte Visa Infinite		<b>Gratuit</b>

Plus de 60 000 distributeurs automatiques de billets dans une cinquantaine de pays. Tous les pays de destination et les banques participantes sur :  
- mabanque.bnpparibas ;  
- application «Mes comptes».

Retrait d'espèces par carte bancaire sur les réseaux BNP Paribas Global Network et Global Alliance		
BNP Paribas Global Network : réseau mondial des distributeurs automatiques de billets du groupe BNP Paribas dans le monde		<b>Gratuit</b>
Global Alliance : accord entre plusieurs banques mondiales sur leur réseau de distributeurs automatiques de billets à l'étranger		<b>Gratuit</b>

**Retrait d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'autres banques**  
(par opération)  
Dans la zone euro et la France d'outre-mer

Nombre de retraits mensuels gratuits	Hors Esprit Libre	Avec Esprit Libre
Carte Visa Infinite, Visa Premier (et Cirrus rattachée à ces cartes)	Illimité	Illimité
Carte Visa Classic et Provisio	3	6
Carte Visa Electron	0	1
Carte Visa Plus et Cirrus	0	0

Retrait au-delà du nombre de retraits ci-dessus	<b>1€</b>
Pour les moins de 25 ans	<b>Gratuit</b>
Hors zone euro et France d'outre-mer	
Carte Visa Infinite	<b>2% + 2,20€</b>
Autre carte	<b>2,90% + 3€</b>

**Retrait d'espèces dans une agence bancaire sans émission de chèque**  
(par opération)

Dans la zone euro et la France d'outre-mer	
Carte Visa Infinite	<b>3€</b>
Autre carte	<b>5€</b>
Hors zone euro et France d'outre-mer	
Carte Visa Infinite	<b>2% + 3€</b>
Autre carte	<b>2,90% + 5€</b>

Paiement par carte bancaire (par opération)	
Dans la zone euro et la France d'outre-mer	<b>Gratuit</b>
Hors zone euro et France d'outre-mer	
Carte Visa Infinite	<b>2% + 0,60€</b>
Autre carte	<b>2,90% + 0,90€</b>

Autres prestations (par opération)	
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	<b>Gratuit</b>
Réédition du code secret	<b>9€</b>
Réédition du code secret et du mot de passe de la carte Visa Infinite	<b>Gratuit</b>
Réfection de carte avant échéance	<b>15€</b>
Détenteur d'un contrat de la gamme BNP Paribas Sécurité	<b>Gratuit</b>
Cartes Visa Infinite, Visa Premier (et Cirrus rattachée à ces cartes)	<b>Gratuit</b>
Cartes Weezbee, Livret Jeune et Livret A	<b>Gratuit</b>
Frais de recherche de documents, demande de facturette	<b>12,90€</b>
ou justificatif de retrait	
Envoi de carte à domicile (hors frais recommandés postaux)	<b>6€</b>

## PAIEMENT MOBILE

Paylib est une solution qui permet de régler vos achats en ligne et en magasin\*, simplement et en toute sécurité avec votre mobile, sans sortir votre carte bancaire.

Vous pouvez activer Paylib en téléchargeant gratuitement l'application «Mes Comptes». Il vous suffit ensuite de créer vos identifiants Paylib et votre carte y sera rattachée automatiquement.

Vous pouvez déjà utiliser Paylib sur des grands sites e-commerçants (liste disponible sur [www.paylib.fr](http://www.paylib.fr)) et chez tous les commerçants acceptant la carte sans contact.

\* Offre disponible au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017 sur Smartphone NFC (Near Field Communication), doté d'une version supérieure à 4.4.

Les paiements effectués en devises, par carte ou mobile, sont convertis en euros par le Centre International Visa à Londres le jour de la réception du débit, aux conditions de change du réseau Visa.

## VIREMENTS

La zone SEPA est composée des 28 pays de l'Union Européenne, des 4 pays de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse), de Monaco et de Saint-Marin.

Les commissions d'émission reprises ci-dessous, sont basées sur la conformité des coordonnées du bénéficiaire, notamment de l'IBAN (International Bank Account Number) et du BIC (Bank Identifier Code).

	En Centre de Banque Privée ou en agence	Par internet
<b>Virement compte à compte</b> Frais d'émission et de réception par virement occasionnel en euros	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
<b>Virement SEPA</b> : opération libellée en euros en provenance ou à destination de la zone SEPA (par opération) Émission d'un virement occasionnel Frais par virement (avec coordonnées correctes du bénéficiaire) Frais par virement incomplet (coordonnées absentes ou incorrectes du bénéficiaire)	<b>3,90€</b> <b>7,70€</b>	<b>Gratuit</b> -
Émission d'un virement permanent (en France et à Monaco) Frais de mise en place Frais par virement	<b>Gratuit</b> <b>1,20€</b>	<b>Gratuit</b> <b>Gratuit</b>
Commissions additionnelles sur l'émission d'un virement Option « urgent » Émission de chèque en Europe	<b>6,50€</b> <b>11€</b>	- -
Réception d'un virement	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
<b>Virement non SEPA</b> : opération libellée en devises ou en euros hors zone SEPA (par opération, frais partagés avec le bénéficiaire) Frais d'émission par virement  + Commission de change sur les devises*	<b>1%</b> <b>mini 19€</b> <b>maxi 65€</b> <b>1%</b> <b>mini 15€</b> <b>maxi 65€</b> <b>8€</b>	<b>9,50€</b> <b>15€</b> <b>3€</b>
Vers filiale BNP Paribas (liste sur mabanque.bnpparibas, en Centre de Banque Privée ou en agence)		
Commissions additionnelles sur l'émission d'un virement Sans frais pour le bénéficiaire (prise en charge des frais facturés à réception des fonds par la banque du bénéficiaire) Émission d'un chèque à l'international Information nécessaire absente ou incorrecte (BIC/IBAN) Option « urgent » Une commission additionnelle sera imputée directement sur le montant de tout virement en dollars (USD) à destination de pays autres que les États-Unis, si le montant du virement est supérieur à 200 USD (frais de la banque correspondante aux États-Unis).	<b>20,50€</b> <b>27€</b> <b>12,90€</b> <b>6,50€</b>	- - -
Réception d'un virement + Commission de change sur les devises*		<b>19€</b>
jusqu'à 75 000€ au-delà de 75 000€ minimum par opération	<b>0,50%</b> <b>0,25%</b> <b>15€</b>	

\* Ces commissions s'appliquent également sur l'émission ou la réception d'un virement d'un compte BNP Paribas en devises.

Sur Internet, les virements tiers sont limités à 3100€ par virement permanent.

Seules les émissions de virements en euros et les virements dans la devise du pays pour les États-Unis, le Canada, le Japon, la Suisse, le Liechtenstein, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suède et le Danemark sont disponibles sur mabanque.bnpparibas (dans la limite de 6000€ par jour).

## PRÉLÈVEMENTS SEPA/TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT (TIP)

Mise en place et paiement	<b>Gratuit</b>
Autorisation et opposition sur prélèvement	<b>Gratuit</b>

## CHÈQUES

Paielement d'un chèque	<b>Gratuit</b>
Frais d'envoi de chéquier à domicile en recommandé (hors frais postaux, à l'unité)	<b>3,30€</b>
Frais d'envoi de chéquier à domicile en lettre suivie (incluant les frais postaux)	<b>Gratuit</b>
Frais d'émission d'un chèque de banque (à l'unité)	<b>9,90€</b>
Frais d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur (par opération)	<b>16 € en Centre de Banque Privée ou en agence</b> <b>Gratuit sur Internet</b>
Demande de photocopie de chèque émis (à l'unité)	
De moins d'un an	<b>Gratuit</b>
De plus d'un an	<b>Gratuit</b>
Photocopie supplémentaire	<b>1€</b>
Forfait photocopies	<b>22€</b>
Émission d'un chèque en euros payable à l'étranger (par opération)	
Chèque ≤ 150€	<b>10%</b>
Chèque > 150€	<b>1% mini 27€</b>
Remise de chèque payable à l'étranger (hors frais du correspondant, par opération)	
Chèque ≤ 150€	<b>10%</b>
Chèque > 150€	<b>1% mini 17,50€</b>
Chèque sans change	<b>maxi 58€</b>
Chèque avec change	<b>maxi 107€</b>
+ Commission de change sur les devises	
jusqu'à 75 000€	<b>0,50%</b>
au-delà de 75 000€	<b>0,25%</b>
minimum par opération	<b>17,50€</b>
Frais de port (par opération)	<b>16,95€</b>

\* Ces commissions s'appliquent également sur l'émission ou la réception d'un virement d'un compte BNP Paribas en devises.

## DATES DE VALEUR

Carte bancaire	En fonction du choix du débit de la carte
Émission d'un virement SEPA	Date d'exécution de l'opération
Émission d'un virement non SEPA En euros ou devises de l'Espace Économique Européen	Date d'exécution de l'opération
Autres devises	Date d'exécution de l'opération - 1 jour ouvré
Réception d'un virement SEPA	Jour de l'opération
Réception d'un virement en provenance de l'étranger*	
En devise de l'Espace Economique Européen	Jour de l'opération
Hors devise de l'Espace Economique Européen	Jour de l'opération
Paiement d'un prélèvement SEPA/TIP	Jour de l'opération
Paiement d'un chèque en France	Jour de l'opération
Paiement d'un chèque à l'étranger	Date d'exécution de l'opération - 1 jour calendrier
Remise de chèque en euros sur l'étranger	Jour de l'opération + 1 jour calendrier
Remise de chèque en devises sur l'étranger	Jour de l'opération + 2 jours ouvrés

\* Tous pays hors France

## OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

### ESPRIT LIBRE

Esprit Libre est une offre composée de services essentiels à votre quotidien et de services optionnels. Esprit Libre vous permet de bénéficier de nombreux avantages tarifaires (non cumulables avec les offres promotionnelles ou dédiées) sur les produits détenus. La cotisation de l'offre groupée de services varie en fonction de la formule et des options choisies et est prélevée mensuellement le dernier jour de chaque mois.

### MINEURS

CARTE PRINCIPALE	VISA PLUS	VISA ELECTRON/MYB'S
<b>Découverte (16-17 ans)</b>		
Carte	Gratuit	Gratuit
Optionnels		
Solde Messagerie Service	Gratuit	Gratuit
BNP Paribas Sécurité	1,98€	1,98€

## LES ESSENTIELS

CARTE PRINCIPALE	SANS CARTE	VISA PLUS	VISA ELECTRON	VISA CLASSIC	VISA PREMIER	VISA INFINITE
<b>Initiative (18-24 ans)</b>						
Carte	-	0,85€	1,58€	1,85€	5,50€	-
BNP Paribas Sécurité	-	1,10€	1,10€	1,10€	-	-
BNP Paribas Sécurité Plus	-	-	-	-	1,52€	-
<b>Cotisation mensuelle par formule</b>	-	<b>1,95€</b>	<b>2,68€</b>	<b>2,95€</b>	<b>7,02€</b>	-
<b>Référence, Premier, Infinite (à partir de 25 ans)</b>						
Carte	-	-	3€	3,52€	10,61€	26,92€
BNP Paribas Sécurité	-	-	2,10€	2,10€	-	-
BNP Paribas Sécurité Plus	2,89€	-	-	-	2,89€	2,89€
Assurcompte	0,95€	-	0,95€	0,95€	0,95€	0,95€
<b>Cotisation mensuelle par formule</b>	<b>6,53€</b>	-	<b>6,05€</b>	<b>6,57€</b>	<b>14,45€</b>	<b>30,76€</b>
Cascade	<b>Services complémentaires gratuits</b>					
Solde Messagerie Service						
2 virements permanents Centre de Banque Privée/agence*						
2 chèques de banque par an						

## LES OPTIONNELS

CARTE PRINCIPALE	SANS CARTE	VISA PLUS	VISA ELECTRON	VISA CLASSIC	VISA PREMIER	VISA INFINITE
<b>Options Esprit Libre Initiative/Référence, Premier, Infinite (mensualités supplémentaires)</b>						
2° carte Visa Plus	-	1,08€	1,08€	-	-	-
2° carte Visa Electron	-	-	1,58€	1,58€	-	-
2° carte Visa Classic	-	-	-	1,85€	1,85€	1,85€
2° carte BNP Net (18-24 ans)	-	-	-	1,73€	1,73€	-
2° carte BNP Net	-	-	-	2,17€	2,17€	2,17€
2° carte Visa Premier	-	-	-	-	5,56€	5,56€
2° carte Visa Infinite	-	-	-	-	-	14,17€
Facilité de Caisse Personnalisée (avec seuil de perception d'agios) à partir de 25 ans pour les 18-24 ans	2,21€	-	2,21€	2,21€	2,21€	2,21€
	-	1,16€	1,16€	1,16€	1,16€	-
BNP Paribas Sécurité Plus à partir de 25 ans pour les 18-24 ans	-	-	0,79€	0,79€	-	-
	-	0,42€	0,42€	0,42€	-	-
Assurcompte Plus	2,30€	-	2,30€	2,30€	2,30€	2,30€
Les Servissimes	3,40€	3,40€	3,40€	3,40€	3,40€	3,40€
Option Couple**	1,10€	1,08€	1,58€	1,85€	5,56€	14,17€

\* Exclusivement entre comptes en euros et détenus en France et à Monaco.

\*\* Option Couple : facilité de caisse et seconde carte de même niveau que la 1°, sur un 2° compte.

**ESPRIT LIBRE «A»**, avec une carte Visa Plus ou une carte Visa Electron et sans facilité de caisse, suite à un incident de paiement sur le compte : cotisation mensuelle allant de 1,95€ à 6,84€ pour Les Essentiels.

## FORFAIT DE COMPTE

Convention de compte destinée aux clients sans chéquier. Cette offre spécifique, de nature à limiter les frais en cas d'incident, inclut notamment :	<b>Gratuit</b>
1 carte de paiement à autorisation systématique Visa Electron;	
La consultation du solde et la possibilité d'effectuer certaines opérations de gestion du compte à distance;	
4 virements mensuels SEPA dont au moins 1 virement permanent à l'agence qui détient le compte;	
Les paiements par prélèvement SEPA ou TIP;	
2 chèques de banque par mois;	
SMS d'alerte sur le solde du compte (4 maximum par mois);	
Commission d'intervention réduite de 50%, plafonnée à 5 opérations par mois;	
Frais de rejet de prélèvement réduits de 50%, limités à 3 rejets par mois;	
1 changement d'adresse une fois par an.	

## IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

### COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires erronées, absence ou insuffisance de provision...).

Les opérations débitrices qui ont contribué au dépassement de l'autorisation sont comptabilisées du 26 du mois précédent au 25 du mois facturé.

Par opération, avec un plafond de 10 opérations par mois	<b>8€</b>
Par opération, pour les détenteurs des offres Forfait de compte ou Services Bancaires de Base	<b>4€</b> avec plafond de 20€ par mois

### OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Frais par saisie attribution, frais par avis ou opposition à tiers détenteur	<b>110€</b>
Frais par opposition administrative (commission proportionnelle appliquée au montant dû au Trésor, si ≥ 50€)	<b>10%</b> <b>maxi 160€</b>
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	<b>20€</b>
Frais de lettre pour préavis de clôture de compte	<b>20 €</b>
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	<b>33,50€</b>

## INCIDENTS DE PAIEMENT

<b>Sur chèque</b> (par opération)	
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	<b>14€</b>
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
Chèque ≤ 50€	<b>30€</b>
Chèque > 50€	<b>50€</b>
Le forfait comprend : les frais d'impayés, la lettre d'injonction, la lettre d'information préalable pour chèque non provisionné, le blocage de la provision, l'établissement du certificat de non-paiement, la déclaration Banque de France, la commission d'intervention et les frais d'envoi en recommandé.	
Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision (plus frais de protêt éventuels)	<b>17,50€</b>
Demande de certificat de non-paiement	<b>20€</b>
<b>Sur carte</b> (par opération)	
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	<b>25€</b>
<b>Sur prélèvement SEPA</b> (par opération d'un montant ≥ 5 €)	
Frais de rejet pour défaut de provision	<b>Montant du prélèvement (limité à 20€)</b>
<b>Sur virement permanent</b> (par opération d'un montant ≥ 20 €)	
Frais de non-exécution de virement pour défaut de provision	<b>20€</b>

## DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

### FACILITÉS DE CAISSE ET DÉCOUVERTS

<b>Facilité de caisse automatique</b> (non proposée dans les conventions Services Bancaires de Base et Forfait de compte)	
La Facilité de caisse automatique vous autorise un débit de 100€ pour une durée maximale de 15 jours par période de 30 jours aux conditions stipulées ci-dessous :	
Taux nominal annuel au 01/11/2016	<b>15,90%</b>
Minimum forfaitaire d'agios par trimestre (non compris dans le TAEG)	<b>7€</b>
Frais de dossier annuel	<b>Gratuit</b>
Exemple : si vous utilisez votre facilité de caisse automatique pendant 15 jours, au taux de 15,90% stipulé ci-dessus, le TAEG ressort à 17,18%. Si vous dépassez votre autorisation de 10% pendant 10 jours, au taux de 18,40% incorporant la majoration ci-dessus, le TAEG ressort à 17,36%.	

Le solde de votre compte doit être créditeur. Néanmoins, votre banquier privé reste à votre disposition pour étudier, avec vous, une souplesse de trésorerie personnalisée. Le coût total de votre crédit dépend de son montant et de la durée pendant laquelle votre compte sera débiteur.

**Facilité de caisse personnalisée**

Taux nominal annuel	<b>Personnalisé</b>
Frais de dossier annuels	<b>28€</b>

La facilité de caisse personnalisée vous permet d'être débiteur dans la limite d'un montant personnalisé et pour une durée maximale de 15 jours par mois, aux conditions d'intérêts stipulées dans les conditions de votre contrat. Vous bénéficiez par ailleurs d'une exonération d'agios dans la limite d'un seuil qui dépend du montant de votre facilité de caisse personnalisée (montant d'exonération indiqué dans les conditions de votre contrat).

<b>Découvert</b>	<b>Personnalisé</b>
Taux nominal annuel	
Frais de dossier découvert < 5000€	<b>45€</b>
≥ 5000€	<b>60€</b>

**Facilité de caisse (automatique ou personnalisée) et découvert non autorisé ou en dépassement**

Majoration appliquée au taux débiteur de votre contrat (dans la limite du taux de l'usure calculé et publié par la Banque de France)	<b>+ 2,50%</b>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------

<b>Mise en place d'un découvert amortissable</b>	
< 3000€	<b>32€</b>
≥ 3000€	<b>64€</b>

**CRÉDITS À LA CONSOMMATION**

<b>Assurance emprunteur facultative sur les prêts personnels</b>	
Par an, sur le capital emprunté	<b>De 0,30% à 1,44%</b>

<b>Prêts personnels</b>	
Frais de dossier proportionnels au montant emprunté	<b>1% mini 60€</b>

<b>Prêts Energibio, Auto Écologique et Départ en retraite</b>	
Frais de dossier proportionnels au montant emprunté	<b>0,50% mini 30€ maxi 76€</b>

<b>Prêts étudiants</b>	
Frais de dossier	<b>Gratuit</b>
En fonction de votre école ou de votre université, demandez à votre banquier privé le taux qui vous est réservé.	

**Autres services (par opération)**

Modification du quantième de remboursement (selon type de prêt)	<b>41€ ou 0,25% du capital restant dû</b>
Rédédition du plan de remboursement	<b>Gratuit</b>
Réaménagement de dossier	<b>36,50€</b>
Lettre de situation	<b>16,10€</b>
Lettre de confirmation de solde	<b>Gratuit</b>
Information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt > 200000€)	<b>47€</b>

<b>Provisio (crédit d'un an renouvelable)</b>	
Frais de dossier	<b>Gratuit</b>
<b>Assurance facultative Provisio</b>	
Par mois, sur le montant utilisé du crédit	<b>De 0,50% à 0,65%</b>

**CRÉDITS IMMOBILIERS**

BNP Paribas vous propose une large gamme de prêts immobiliers. Votre banquier privé est à votre disposition pour une étude personnalisée de votre projet.

<b>Assurance crédit BNP Paribas Atout emprunteur</b>	
Par an sur le capital emprunté (prêts amortissables)	<b>De 0,03% à 1,11%</b>

<b>Frais de dossier proportionnels au montant emprunté</b>	
Prêts immobiliers	<b>1,10% mini 400€</b>
Prêts à l'Accession Sociale	<b>mini 400€ maxi 500€</b>
Prêts d'Épargne-logement et Taux Zéro+	<b>Gratuit</b>

<b>Réaménagement de prêt (proportionnel au capital restant dû)</b>	
Prêts immobiliers	<b>2% mini 630€ maxi 2100€</b>
Prêts à l'Accession Sociale	<b>maxi 500€</b>

<b>Autres prestations</b>	
Modification ou suspension contractuelle des mensualités	<b>Gratuit</b>
Modification de la date de prélèvement (proportionnel au capital restant dû)	<b>0,25%</b>
Rédédition d'un tableau d'amortissement	<b>33€</b>
Radiation d'hypothèque	<b>56€</b>
Demande de décompte (pour les prêts mis en place avant le 1 <sup>er</sup> juillet 2016)	<b>30€</b>
Demande de décompte (pour les prêts mis en place à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2016)	<b>Gratuit</b>
Convention de rechargement	<b>50€</b>
Information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)	<b>47€</b>

Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours à compter de la réception de l'offre. Votre acquisition est subordonnée à l'obtention de votre crédit immobilier. Si vous avez versé des fonds au vendeur, celui-ci doit vous rembourser ces sommes en cas de non-obtention de votre crédit immobilier.

Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) est déterminé en fonction des caractéristiques de votre projet et sous réserve d'acceptation de votre dossier par BNP Paribas. Consultez votre banquier privé ou [mabanque.bnpparibas](http://mabanque.bnpparibas).

## LA CONVENTION BANQUE PRIVÉE

La Convention Banque Privée est le contrat unique qui matérialise votre relation avec la Banque Privée. Elle permet de contractualiser les engagements de la Banque Privée pour vous accompagner au quotidien, dans la réalisation de vos projets et dans vos choix de gestion financière selon vos objectifs, horizons de placement et profils de risque.

La tarification de la Convention Banque Privée est définie contractuellement.

Elle est composée de 2 types de commissions : une commission forfaitaire et une commission de gestion financière, payables annuellement en juin au titre de l'année en cours (de janvier à décembre). La première année de souscription est facturée au prorata temporis. En outre, vous avez le choix entre plusieurs options tarifaires en Gestion sous mandat Titres et Assurance.

### LA COMMISSION FORFAITAIRE

La commission forfaitaire annuelle de **650€** couvre les prestations d'accompagnement de la Banque Privée. Votre banquier privé est à votre disposition pour vous accompagner dans l'étude de vos projets et pour vous proposer des solutions adaptées, notamment dans le cadre d'un projet patrimonial.

### ACCOMPAGNEMENT

#### UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Un banquier privé disponible qui coordonne les expertises  
Un dispositif complet : banquier privé et assistant client Banque Privée  
Plus proche de vous : un suivi régulier et adapté  
Un appui quotidien dans la gestion de vos comptes

#### DES OFFRES DÉDIÉES

Gamme réservée d'OPC internes et externes, de fonds structurés et de contrats d'assurance vie Immobilier  
Private Equity, produits bénéficiant d'avantages fiscaux  
Prévoyance  
Financements\* sur mesure  
Services au quotidien, relevés (dont Panorama)

\* Sous réserve d'acceptation du dossier de crédit par BNP Paribas.

#### DES CONSEILS PERSONNALISÉS

Accompagnement patrimonial, fiscal, successoral, retraite  
Organisation de votre patrimoine global (épargne, financement...)  
Approches dédiées (professions libérales, entrepreneurs, grands sportifs, dirigeants...)

#### DES EXPERTISES

Ingénieur patrimonial  
Ingénieur financier (stock-options...)  
Gérant conseil  
Expert immobilier du Groupe BNP Paribas  
Spécialiste des propriétés foncières rurales  
Conseil en art  
Philanthropie individuelle

## LA COMMISSION DE GESTION FINANCIÈRE

Vous déterminez avec votre banquier privé l'offre de gestion financière la mieux adaptée à votre situation, vos projets et vos profils de risque. La commission de gestion ou de conseil est calculée par application d'un taux à la moyenne des valorisations des actifs gérés dans le cadre de la Convention à chaque fin de trimestre civil de l'année précédente.

Il est toutefois précisé que la valorisation de certains actifs\* ne sera pas prise en compte pour calculer le montant de la commission de gestion ou de conseil, en raison de l'absence potentielle de liquidité de ces avoirs.

\* Notamment Les SCPI, SOFICA, FIP, FCPI, FCPR, GFF et GFA.

### GESTION FINANCIÈRE

#### GESTION SOUS MANDAT

Vous manquez de temps pour gérer vos avoirs ou vous préférez en déléguer la gestion à des professionnels.

Vous donnez donc mandat à une équipe de spécialistes des marchés pour gérer votre portefeuille-titres ou les supports de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

L'offre de Gestion sous mandat est disponible pour les portefeuilles-titres (en Titres et OPC ou Flexi Tendance 10) mais également pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation multisupports.

#### GESTION CONSEILLÉE

Vous désirez être accompagné pour investir tout en restant décisionnaire.

Vous bénéficiez ainsi de l'aide de votre banquier privé qui vous guidera, en fonction de votre profil, dans vos choix d'investissement, notamment à l'appui de nombreux outils (études de valeurs, de secteurs d'activité, analyse de portefeuille en termes d'allocation et de risque). Cet appui facilitera votre prise de décision finale en tenant compte de l'environnement de marché.

L'offre de Gestion conseillée est disponible pour les portefeuilles-titres mais également pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation multisupports.

### Taux de commission de gestion financière (Gestion Titres\* et Assurance)

MONTANT DES AVOIRS EN GESTION	GESTION CONSEILLÉE ET GESTION SOUS MANDAT SANS OPTION**
Jusqu'à 250 000€	0,50 %
De plus de 250 000€ à 1 000 000€	0,40 %
Au-delà de 1 000 000€	0,30 %

\* En Gestion sous mandat et Gestion conseillée Titres, les droits de garde, qui concernent également les valeurs exclues pour le calcul de la commission de gestion ou de conseil, sont inclus dans la tarification.

\*\* À noter : certaines offres en Gestion sous mandat ne sont disponibles qu'avec l'option « Tout compris » : Flexi Tendance 10 et Flexi Tendance Assurance.

## LES OPTIONS TARIFAIRES EN GESTION SOUS MANDAT TITRES ET ASSURANCE

L'option « Tout compris » vous permet d'intégrer dans votre commission de Gestion sous mandat les frais et commissions suivants :

- Au titre de l'offre de Gestion sous mandat Flexi Tendence 10, vous bénéficiez automatiquement de :
  - la gratuité des commissions de souscription, de conversion et de rachat d'OPC (à l'exception de celles acquises aux OPC et des commissions prélevées par les sociétés de gestion externes au groupe BNP Paribas, la Banque ne pouvant intervenir sur cette facturation);
  - l'exonération de la commission forfaitaire appliquée à chaque ordre pour la souscription d'OPC de sociétés de gestion externes au groupe BNP Paribas.
- Dans le cadre de la Gestion sous mandat sur certains contrats d'assurance vie ou de capitalisation, vous bénéficiez de la gratuité des frais d'arbitrage réalisés sur ces contrats.
- Certaines offres ne sont disponibles qu'avec l'option « Tout compris » : Flexi Tendence 10 et Flexi Tendence dans les contrats d'assurance vie ou de capitalisation.

L'option « À la performance » vous permet d'accéder à une tarification dont le taux de commission sera variable en fonction de la performance\* annuelle de votre portefeuille ou de votre contrat.

Cette option est accessible pour les objectifs de gestion « Offensif » et « Offensif PEA » en Gestion sous mandat Titres et OPC et pour l'orientation de gestion « Ambitieuse » en Gestion sous mandat sur certains contrats d'assurance vie ou de capitalisation de BNP Paribas Cardif.

L'option « Tout compris, à la performance » vous permet de bénéficier des avantages cumulés des deux options décrites ci-dessus.

### Taux de commission de gestion financière incluant l'option\*

MONTANT DES AVOIRS EN GESTION	OPTION « TOUT COMPRIS »	OPTION « À LA PERFORMANCE »		OPTION « TOUT COMPRIS, À LA PERFORMANCE »	
			+ 5 % de la performance** positive de la Gestion sous mandat	0,85 %	+ 5 % de la performance** positive de la Gestion sous mandat
Jusqu'à 250 000€	1,10 %	0,25 %		0,85 %	
De plus de 250 000€ à 1 000 000€	1 %	0,20 %		0,80 %	
Au-delà de 1 000 000€	0,90 %	0,15 %		0,75 %	

\* Tarification applicable aux mandats de gestion signés ou modifiés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Pour une gestion financière en titres, les droits de garde, qui concernent également les valeurs exclues pour le calcul de la commission de gestion ou de conseil, sont inclus dans la tarification.

\*\* Taux de performance mentionné dans votre compte rendu de gestion arrêté au 31 décembre de l'année précédente. La première année, sans historique de performance, le taux appliqué sera le taux de commission de gestion financière hors option.

## ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Pour répondre à chacun de vos projets, telle la constitution ou l'optimisation de votre patrimoine ou la préparation de votre retraite, BNP Paribas vous propose un ensemble de solutions personnalisées.

## ÉPARGNE BANCAIRE

Comptes épargne et livrets, taux bruts en vigueur au 01/11/2016

Livret A	0,75 %
Livret de Développement Durable	0,75 %
Livret d'Épargne Populaire	1,25 %
Compte Épargne (taux en vigueur à compter du 01/01/2017)	0,10 %
Livret Jeune	2,00 %

Épargne-logement, taux bruts en vigueur au 01/11/2016

Compte d'Épargne-logement	0,50 %
Plan d'Épargne-logement	1,00 %
Une prime d'État complète la rémunération du PEL ou du CEL en cas de réalisation d'un prêt d'Épargne-logement	
Transfert vers une autre banque	65 €

Cascade (service d'épargne automatique, cotisation par an) 9,50 €

Assurance vie

Les frais d'entrée et sur versements sont dégressifs en fonction du montant (maximum 4,75%)

Venez découvrir l'offre assurance vie de BNP Paribas auprès de votre banquier privé ou sur [mabanqueprivée.bnpparibas](http://mabanqueprivée.bnpparibas).

En complément de votre épargne disponible, des placements à terme, à l'exemple des dépôts à terme, peuvent être étudiés avec votre banquier privé, pour répondre au mieux à vos besoins.

Les taux d'épargne bancaire sont susceptibles d'évolution au cours de l'année. Ils sont disponibles en Centre de Banque Privée, en agence ou sur [mabanque.bnpparibas](http://mabanque.bnpparibas).

## PLACEMENTS FINANCIERS

La facturation de votre ordre de bourse dépend notamment de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de votre ordre, de son mode de transmission et de l'offre de gestion financière choisie (Gestion sous mandat Titres ou autre gestion).

	En Centre de Banque Privée ou en agence (hors Gestion sous mandat Titres)*	En Centre de Banque Privée ou en agence (dans le cadre de la Gestion sous mandat Titres)**	Par Internet
<b>Valeurs cotées en bourse</b>			
<b>Frais de courtage</b>			
<b>Euronext Paris – Amsterdam – Bruxelles</b>			
Frais fixes			
+ Commission proportionnelle jusqu'à 8 000 €	4,15 €	4,98 €	Gratuit
de plus de 8 000 € à 50 000 €	1,36 %	1,63 %	-
de plus de 50 000 € à 150 000 €	1,10 %	1,32 %	-
de plus de 150 000 € à 300 000 €	0,90 %	1,08 %	-
au-delà de 300 000 €	0,68 %	0,82 %	-
	0,45 %	0,54 %	-
<b>OU + Commission proportionnelle dégressive en fonction du nombre d'ordres exécutés sur un trimestre civil et saisi par le titulaire du compte sous son identifiant personnel</b>			
de 1 à 5 ordres	-	-	0,55 %
de 6 à 15 ordres	-	-	0,495 %
au-delà de 15 ordres	-	-	0,44 %
Minimum par ordre (frais fixe + commission)	12,45 €	14,94 €	7,30 €

Via Internet, accédez aux principales places financières. Le montant maximum d'un ordre passé par Internet est de 50 000 €.

\* Les droits de courtage sur les transactions réalisées en dehors de la Gestion sous mandat Titres ne sont pas soumis à la TVA.  
\*\* Dans le cadre de la Gestion sous mandat Titres, ces tarifs sont exprimés TTC en tenant compte d'une TVA maximum au taux de 20 % actuellement en vigueur. Le montant de la TVA applicable pourra varier en fonction des règles de territorialité de la TVA déterminées par rapport au lieu de résidence du client.

	En Centre de Banque Privée ou en agence (hors Gestion sous mandat Titres)*	En Centre de Banque Privée ou en agence (dans le cadre de la Gestion sous mandat Titres)**	Par Internet
<b>Autres marchés étrangers</b>			
Frais fixes	<b>17€</b>	<b>20,40€</b>	<b>16€</b>
+ Commission proportionnelle			
Europe	<b>1,50%</b>	<b>1,80%</b>	<b>0,48%</b>
Autre place internationale	<b>1,70%</b>	<b>2,04%</b>	<b>0,48%</b>
Minimum par ordre (frais fixe + commission)	<b>40,90€</b>	<b>49,08€</b>	-
Les frais de courtage facturés par les courtiers étrangers ainsi que les taxes locales étrangères sont calculés lors de la transmission de l'ordre et à rajouter aux frais et commissions repris ci-dessus.			

\* Les droits de courtage sur les transactions réalisées en dehors de la Gestion sous mandat Titres ne sont pas soumis à la TVA.

\*\* Dans le cadre de la Gestion sous mandat Titres, ces tarifs sont exprimés TTC en tenant compte d'une TVA maximum au taux de 20 % actuellement en vigueur. Le montant de la TVA applicable pourra varier en fonction des règles de territorialité de la TVA déterminées par rapport au lieu de résidence du client.

#### Organismes de Placement Collectif (OPCVM et Fonds d'Investissements Alternatifs)

Les frais de gestion, les frais d'entrée et de sortie sont variables selon l'orientation du produit. Vous devez vous reporter au DICI (Document d'Informations Clé pour l'Investisseur) et/ou au prospectus de l'OPC ou au Rapport de l'OPC édité trimestriellement, ou le cas échéant, en fonction du type d'OPC, à la notice d'information ou note d'information.

Les frais d'entrée et de sortie sont soumis à la TVA aux taux en vigueur pour la partie acquise au distributeur uniquement dans le cadre de la Gestion sous mandat.

BNP Paribas vous informe qu'une partie des frais de fonctionnement et de gestion peut lui être versée au titre de son activité de conseil et de placement. Ces rémunérations concernent également la Gestion sous mandat. Sur demande de votre part, vous pouvez recevoir des précisions sur ces rémunérations.

Pour les OPC des sociétés de gestion externes au groupe BNP Paribas, une commission par ordre de 25€ s'ajoute aux frais dont le taux maximum est précisé dans le prospectus ou le DICI de l'OPC.

Une commission de change est facturée pour les valeurs ou fonds souscrits en devises. Votre banquier privé est à votre disposition pour vous proposer des produits ou services financiers adéquats et agir au mieux de vos intérêts.

#### Conservation de votre portefeuille-titres

Les **droits de garde** sont perçus d'avance (en février) au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille de l'année précédente, valorisé au 31 décembre. Ils sont acquis à BNP Paribas pour toute année commencée.

Les droits de garde se décomposent en :

- Frais fixes, calculés en fonction du nombre de lignes facturables présentes dans votre portefeuille titres à cette date;
- Commission proportionnelle, déterminée à partir de la moyenne arithmétique des commissions proportionnelles établies à la fin de chaque trimestre civil.

Ces droits sont gratuits pour toutes les valeurs émises par le groupe BNP Paribas (dont SICAV, FCP et obligations) ainsi que pour les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite.

Commission proportionnelle autres valeurs	
jusqu'à 50 000€	<b>0,28%</b>
de plus de 50 000€ à 100 000€	<b>0,23%</b>
de plus de 100 000€ à 150 000€	<b>0,17%</b>
au-delà de 150 000€	<b>0,09%</b>
+ Frais fixes par ligne de portefeuille	
au porteur	<b>4,80€</b>
nominative	<b>12€</b>
nominative pure sur PEA ou PEA PME-ETI	<b>31,50€</b>
en dépôt à l'étranger	<b>14,10€</b>
Minimum de facturation par compte	<b>29,90€</b>

#### Frais de gestion annuel (hors Gestion sous mandat et Gestion conseillée)

Compte d'instruments financiers (CIF)	<b>Gratuit</b>
Plan d'Épargne en Actions (PEA) ou Plan d'Épargne en Actions PME-ETI	<b>15€</b>

#### Service Plus-Values

Comprend un relevé mensuel et une attestation annuelle des cessions et plus-values, une aide à la déclaration d'impôts n°2074	<b>Gratuit</b>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------

#### Transfert de titres hors BNP Paribas (CIF, PEA ou PEA PME-ETI)

Frais fixes par ligne de titres en dépôt en France	<b>12€</b>
Frais fixes par ligne de titres en dépôt à l'étranger	<b>41€</b>
Minimum de perception sur un PEA ou un PEA PME-ETI	<b>61€</b>

#### Mise de valeur au nominatif

Frais fixes par ligne de titres	<b>50€</b>
---------------------------------	------------

#### Dématérialisation de titres étrangers

Frais fixes par ligne de titres	<b>150€</b>
---------------------------------	-------------

#### Récupération de retenue à la source ou de prélèvement sur titres étrangers

Frais fixes par ligne de titres	<b>25€</b>
---------------------------------	------------

#### DATES DE VALEUR

Ordre de bourse	<b>Jour d'exécution de l'ordre + 2 jours ouvrés</b>
Ordre sur OPC	<b>Jour d'exécution de l'ordre</b>

## ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

### ASSURANCES

<b>Assurance auto</b>	<b>Nous consulter</b>
<b>Assurance habitation</b>	<b>Nous consulter</b>
<b>Protection Habitat</b> (système d'alarme et de télésurveillance proposée par Protection 24, filiale de BNP Paribas)	
Frais d'installation	<b>145€</b>
Abonnement mensuel	<b>À partir de 32,70€</b>
<b>Protection investissement locatif</b> (assurance loyers impayés)	
Cotisation annuelle proportionnelle au montant des loyers, charges et taxes annuels	<b>2,70%</b>
<b>Assurance scolaire</b> (cotisation par an)	
Avec responsabilité civile	<b>28,40€</b>
Sans responsabilité civile	<b>13,40€</b>
<b>Assurance appareils nomades de la famille, Mobileo</b> (cotisation par mois)	<b>9,90€</b>

### PRÉVOYANCE

<b>Cardif garantie</b>	<b>Nous consulter</b>
Tarifs variables en fonction du capital choisi et de votre âge	
<b>Protection Accidents de la Vie</b> (cotisation par mois)	
Offre Solo	<b>9,90€</b>
Offre Couple	<b>17,80€</b>
Option famille (supplément par enfant, gratuit à partir du 3 <sup>e</sup> )	<b>1€</b>
<b>BNP Paribas Protection Familiale</b>	<b>Nous consulter</b>
Tarifs variables en fonction du capital choisi et de votre âge	
<b>BNP Paribas Obsèques</b>	<b>Nous consulter</b>
Tarifs variables en fonction du capital choisi et de votre âge	
<b>BNP Paribas Protection Vie Active</b> (cotisation par mois)	<b>de 9,50€ à 37€</b>
Tarifs variables en fonction des options choisies	
<b>Assistance Rapatriement de Corps</b> (cotisation par an)	
Formule Adulte	<b>48,90€</b>
Formule Famille	<b>120,40€</b>
Par enfant mineur supplémentaire (à partir du 4 <sup>e</sup> enfant)	<b>12,40€</b>

Réalisez un Diagnostic Prévoyance personnalisé avec votre banquier privé, gratuitement et sans engagement.

### SANTÉ

<b>BNP Paribas Protection Santé</b>	<b>Nous consulter</b>
Tarifs variables en fonction de l'âge et du niveau de couverture choisi	

### ASSURANCES LIÉES À DES PRODUITS BANCAIRES

<b>Assurance des instruments de paiement</b> (cotisation par an)	
BNP Paribas Sécurité	<b>26,50€</b>
BNP Paribas Sécurité Plus	<b>36,50€</b>
<b>Assurance de compte</b> (cotisation par an)	
Assurcompte	<b>12€</b>
Assurcompte Plus	<b>30,70€</b>
<b>Protection Compte</b> (cotisation par mois)	<b>2,80€</b>
<b>Assistance Global Student</b>	<b>Nous consulter</b>
Tarifs variables en fonction de la zone, de la durée du séjour et de l'option choisie	
<b>Protection Épargne</b> (cotisation par contrat et par mois)	
Protection PEL, CEL, Livret de Développement Durable, Compte Épargne, LEP ou Livret A	<b>3€</b>
Protection Placements (Multiplacement 2), Plan Épargne Actions ou Compte d'Instruments Financiers	<b>5€</b>
<b>BNP Paribas Protection Budget</b> (proportionnel au capital garanti, par an)	<b>0,80%</b>

BNP Paribas, en tant que courtier, propose les contrats d'assurances de plusieurs entreprises d'assurance et notamment de :

Cardif Assurance Vie, AXA France Vie, Generali Patrimoine, Cardif Lux vie, La Mondiale Partenaire, Axa Life Europe Limited, Avanssur, Natio Assurance, Cardif-Assurances Risque Divers, L'EQUITE assurances, Allianz IARD, AXA Assistance France, Fragonard Assurances, Mondial Assistance France, Filassistance International, Europ Assistance France et Europ Assistance, AXA France, AXA Assistance France JURIDICA SA, Chubb Insurance Company of Europ SE, SPB.

### SUCCESSIONS

Les frais de traitement sont calculés en fonction du montant des avoirs à la date du décès.

<b>Succession en France</b>	
Frais de traitement	<b>90€ + 1% maxi 750€</b>
<b>Succession internationale</b>	
Frais de traitement	<b>250€ + 0,50% maxi 3500€</b>
Frais d'expertise	<b>Selon frais engagés</b>
Frais de gestion au-delà d'un an (par an)	<b>60€</b>

## PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

### LA DONATION ASSOCIÉE À UN CONTRAT D'ASSURANCE VIE

Une solution permettant de transmettre un capital à vos enfants ou petits-enfants tout en conservant temporairement la maîtrise des sommes données. Le montant de la donation est investi sur un contrat d'assurance vie, ouvert au nom du donataire, dont vous définissez les modalités de fonctionnement (orientation de gestion financière, opérations autorisées...). À sa majorité (ou à l'âge que vous aurez choisi), votre enfant ou petit-enfant pourra disposer de son contrat librement.

Commission	<b>0,50% du montant total investi sur le (les) contrat(s) d'assurance vie (tous contrats confondus), avec un minimum de 500€ et un maximum de 5000€</b> Le minimum est de 1000€ pour les donations avec désignation d'un administrateur ad-hoc.
------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### LE CONTRAT D'ASSURANCE VIE OU DE CAPITALISATION DÉMEMBRÉ

Un contrat spécifiquement adapté pour les capitaux détenus en démembrement de propriété suite à une succession ou à une donation.

Commission	<b>1% du montant investi sur le contrat d'assurance vie ou de capitalisation, avec un minimum de 500€ et un maximum de 5000€</b>
------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### LA CONVENTION DE QUASI-USUFRUIT

Une convention permettant de prévoir, pour des biens démembrés, une plus grande liberté à l'usufruitier dans la gestion d'actifs financiers et/ou de contrats d'assurance vie.

Commission	<b>500€</b>
------------	-------------

### LES FINANCEMENTS RELATIFS AUX OPÉRATIONS SUR STOCK-OPTIONS\*

**Le financement simple** : un conseil personnalisé et un financement adapté pour vous accompagner dans la levée de vos stock-options.

Frais de dossier	<b>300€</b>
------------------	-------------

**Le financement garanti de levée de stock-options** : une solution complète permettant, en une seule opération, d'associer le financement de la levée de vos stock-options et la mise en place d'une couverture sur les titres issus de cette levée.

Frais de dossier	<b>500€</b>
------------------	-------------

**La donation avec transfert de charges** : un montage permettant, dans une optique patrimoniale et fiscale, de transmettre simultanément les titres issus de la levée de vos stock-options et le crédit mis en place pour cette levée.

Taux	<b>EURIBOR 1 mois + 0,50% l'an</b>
Frais de dossier	<b>1200€ + 0,12% du montant brut de la donation</b> Ces frais sont doublés pour les opérations sur titres non cotés ou sur titres étrangers.

\* Sous réserve d'acceptation du dossier de crédit par BNP Paribas.

### LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DÉMEMBRÉE D'UN BIEN IMMOBILIER PROFESSIONNEL\*

Une solution globale associant deux financements :

- Le financement de la nue-propriété

Frais de dossier	<b>1% du montant du financement + 300€, avec un minimum de 1000€ et un maximum de 2000€</b>
------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

- Le financement de l'usufruit temporaire

Frais de dossier (minimum de 130€)	TRANCHE DU FINANCEMENT	TAUX
	jusqu'à 50 000€	1%
	de plus de 50 000€ à 150 000€	0,50%
	au-delà de 150 000€	0,40%

### LES GARANTIES BANCAIRES (DANS LE CADRE NOTAMMENT DE LA DÉLIVRANCE DE LA GARANTIE ACTIF/PASSIF)\*

Frais liés à l'établissement de l'acte personnalisé (hors frais de timbres fiscaux)	<b>110€ minimum</b>
-------------------------------------------------------------------------------------	---------------------

Commission annuelle	<b>1% à 2,40%</b>
---------------------	-------------------

\* Sous réserve d'acceptation du dossier de crédit par BNP Paribas.

### PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT LORS D'UNE TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Un accompagnement patrimonial sur mesure lors de la transmission à titre gratuit ou à titre onéreux de votre entreprise

Commission d'expertise	<b>1000€ minimum</b>
------------------------	----------------------

### PRESTATIONS EXCEPTIONNELLES ET SUR MESURE

Dans le cadre d'une prestation patrimoniale exceptionnelle et/ou sur mesure, votre banquier privé établira un devis répondant à vos demandes qui ne feraient pas partie de la liste ci-dessus.

## AUTRES SERVICES

### LES SERVISSIMES

Services à la personne (cotisation par an)	<b>81,60€</b>
--------------------------------------------	---------------

## RÉSOUTRE UN LITIGE

---

### **LE CENTRE DE BANQUE PRIVÉE : VOTRE PREMIER INTERLOCUTEUR**

Vous pouvez saisir en premier lieu votre banquier privé ou le Responsable de Centre Banque Privée pour lui faire part de vos interrogations ou mécontentement au cours d'un entretien dans votre Centre de Banque Privée, par téléphone sur sa ligne directe (appel non surtaxé) ou par courrier.

### **LE RESPONSABLE RELATIONS CLIENTS À VOTRE ÉCOUTE**

Si aucune solution n'a pu être trouvée, vous pouvez contacter par écrit le Responsable Relations Clients dont dépend votre agence. Ses coordonnées sont disponibles en agence, sur le site Internet [mabanqueprivée.bnpparibas](http://mabanqueprivée.bnpparibas) (coût de fourniture d'accès à Internet) et/ou peuvent être obtenues auprès de la Ligne Banque Privée au 3273 (service gratuit + prix de l'appel).

Dans les 10 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation par BNP Paribas, vous recevrez la confirmation de sa prise en charge. Si des recherches sont nécessaires, vous recevrez la réponse définitive dans un délai de 2 mois maximum.

### **EN DERNIER RECOURS, LE MÉDIATEUR**

Lorsque les recours internes sont épuisés (en cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à la réclamation ou si aucune réponse à la réclamation ne vous a été apportée dans un délai de 2 mois), le Médiateur auprès de BNP Paribas peut alors être saisi de tout différend ou litige portant sur les services ou produits bancaires, financiers, et d'assurance commercialisés par la banque.

Sont exclus les litiges relevant de la politique générale de BNP Paribas (par exemple : la politique tarifaire, le refus de crédit, la conception des produits...) et ceux concernant les performances de produits liées aux évolutions des marchés.

Sous peine d'irrecevabilité, la saisine du Médiateur doit s'effectuer obligatoirement, en langue française :

- en ligne, sur le site [mabanqueprivée.bnpparibas](http://mabanqueprivée.bnpparibas) - Onglet «Contactez-nous»,

ou

- par voie postale à l'adresse suivante : Médiateur auprès de BNP Paribas  
Clientèle des Particuliers  
TSA 52177  
75318 PARIS CEDEX 09

Le Médiateur est tenu de statuer dans un délai de 2 mois à compter de la réception de votre courrier. À l'issue de ce délai, le Médiateur recommande une solution au litige en langue française. La médiation est gratuite.

Les constatations, les déclarations et les avis rendus ne peuvent être ni produits ni invoqués à l'occasion de toute autre procédure que celle de la médiation sans l'accord des parties.

Par la saisine du Médiateur, vous autorisez expressément BNP Paribas à lui communiquer les informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

La Charte de la Médiation est consultable sur le site Internet [mabanqueprivée.bnpparibas](http://mabanqueprivée.bnpparibas) (coût de fourniture d'accès à Internet) et peut être obtenue sur simple demande.

En cas de litige relatif à un placement financier, vous pouvez également saisir le Médiateur auprès de l'Autorité des Marchés Financiers : AMF, La médiation, 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02.

Trois glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur de la banque et l'assurance ont été établis par le Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF). Ces documents sont consultables sur notre site Internet [mabanqueprivée.bnpparibas](http://mabanqueprivée.bnpparibas) ou dans votre Centre de Banque Privée.

**Tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017, modifiables à tout moment.**

Lorsqu'ils sont soumis à la TVA, ces tarifs sont exprimés TTC en tenant compte d'une TVA maximum au taux de 20% actuellement en vigueur. Le montant de la TVA applicable pourra varier en fonction des règles de territorialité de la TVA déterminées par rapport au lieu de résidence du client.

**Suivez l'actualité patrimoniale, fiscale et financière**

[mabanqueprivate.bnpparibas](http://mabanqueprivate.bnpparibas)

Application « Mes comptes » sur tablettes et smartphones

Twitter : @LeCercleWealth

BNP Paribas - SA au capital de 2 492 925 268 euros - Siège social : 16, boulevard des Italiens 75009 Paris - Immatriculée sous le n° 662 042 449 RCS Paris - Identifiant CE FR 76662042449 ORIAS n° 07 022 735 - Réalisation : Wahaus\* - Réf. : PV 20130 - Novembre 2016 - Ce document est imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement.



**BNP PARIBAS**  
**BANQUE PRIVÉE**

**La banque  
d'un monde  
qui change**